

[Text]

look at our own Parliament and the nature of our work, and if we do all that in the spirit of experimentation, which this period is supposed to represent, then I suggest that perhaps this is the appropriate committee to try something a little different.

**The Chairman:** Thank you. Mr. McCauley, do you want the floor?

**Mr. McCauley:** Mr. Chairman, I am reluctant to get into this debate, for obvious reasons. It seems to me that Mr. McGrath has raised a question of precedent, and as you have pointed out, Mr. Chairman, the precedents so far are that we follow the usual procedure in this matter in which the chairman and the vice-chairman are members of the government.

I would be happy to ask your advice, in terms of postponing a decision on this, until we seek advice from the striking committee itself as to what their intention was in this matter.

That may not be possible; you may have to make a decision today, but then you would have to be advised by the clerk.

**The Chairman:** Well, we have a motion before us. We have heard the precedents, but if there is a disposition to withdraw the motion, we can consider withdrawing the motion, I suppose.

Is there any more discussion on this subject?

**Mrs. Mitchell:** On a point of order, Mr. Chairman. Could we not table the decision for today until we hear back from the senior committee?

Motion allowed to stand.

**The Chairman:** We will go on to the next item on the agenda, which is No. 5—a quorum to hear witnesses. You see what is before you in the written notes, what went on before. Of course the committee is just half the size of the last committee in numbers.

Is there a motion as to the quorum of the committee to hear witnesses?

**Mr. McGrath:** What are the other committees doing, since we are talking about precedents here?

**The Chairman:** I am advised that in committees of the same size as ours, which are 10-person committees, that Finance has the chairman, one Liberal, one Conservative. Justice has . . .

**An hon. Member:** That is a quorum?

**The Chairman:** This is the quorum to hear . . . No, I am sorry.

**Mr. McGrath:** That is just to hear evidence, is it not?

**The Chairman:** No, we will get it right now. To hear evidence. I will start over again.

[Translation]

prêter l'oreille à ce que nous dit M. McGrath du précédent selon lequel un comité a été constitué. Si nous nous inspirons de notre propre Parlement, et de la nature de notre ouvrage, et si nous sommes animés d'un esprit innovateur qui semble bien être l'air du temps, ce Comité se prêtera fort bien, je crois, à une expérience de ce genre.

**Le président:** Je vous remercie. Est-ce que vous voulez prendre la parole, monsieur McCauley?

**M. McCauley:** J'ai de bonnes raisons d'hésiter à intervenir dans ces discussions, monsieur le président. M. McGrath a soulevé la question d'un précédent, et comme vous l'avez indiqué, monsieur le président, les précédents que nous avons à ce jour nous encouragent à adopter une procédure selon laquelle le président et le vice-président sont des membres du gouvernement.

Je voudrais donc vous demander de surseoir à cette décision jusqu'à ce que nous ayons pu prendre l'avis du comité de sélection, afin de connaître son intention en la matière.

Il se peut que cela ne soit pas possible, et que vous deviez prendre une décision aujourd'hui, ce que nous ferait alors savoir le greffier.

**Le président:** Nous sommes saisis d'une motion, et nous connaissons les précédents, mais si vous manifestez le désir de retirer cette motion, c'est une possibilité que nous pouvons envisager, je crois.

Y a-t-il encore des discussions sur ce sujet?

**Mme Mitchell:** Un rappel au Règlement, monsieur le président. Est-ce que nous ne pourrions pas ajourner la discussion jusqu'à ce que le comité principal ait été consulté?

La motion est reportée.

**Le président:** Nous allons passer au point suivant de l'ordre du jour, le n° 5, concernant le quorum nécessaire pour entendre des témoins. Vous avez pris connaissance des notes qui vous ont été remises concernant les discussions qui ont précédé. Bien entendu, le Comité n'est que de moitié aussi nombreux que son prédécesseur.

Y a-t-il une motion sur le quorum nécessaire pour entendre des témoins?

**M. McGrath:** À propos de précédents, qu'ont décidé les autres comités?

**Le président:** On me dit que dans les comités de 10 membres, comme le nôtre, celui des finances a imposé pour quorum le président, un membre du parti libéral et un membre du parti conservateur. Le Comité de la justice a . . .

**Une voix:** Pour quorum?

**Le président:** Il s'agit du quorum pour entendre . . . Non, excusez-moi.

**M. McGrath:** C'est seulement pour entendre les témoins, n'est-ce pas?

**Le président:** Non, nous devons mettre les choses au point: pour entendre les témoins. Je vais reprendre dès le début.